MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| Identification du poste |

# Tuteur de maisonnée de centre du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Catégorie: | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  **Date souhaitable de prise de fonction** :  2 séjours possibles :   * Du 12 au 24 juin 2022 * Du 3 au 15 juillet 2022   Pour les deux séjours, la prise de poste a lieu avant les séjours afin de les préparer, et se termine après les séjours pour effectuer le bilan avec l’équipe pédagogique. | | | |
| Localisation administrative et géographique : | | | |
| **Nom du centre :**  **Adresse :** | Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale (DSDEN) des Ardennes / Service Départemental de la Jeunesse, de l’Engagement et des Sports  20, avenue François Mitterrand | CS 90101 | 08011 Charleville-Mézières Cedex | | |
| Le poste et son environnement | | | |
| Fonction : Tuteur de maisonnée de centre du service national universel | | | |
| Nombre de volontaires à encadrer : 14 jeunes | | | |
| Conditions particulières d’exercice: en fonction de l’origine du recrutement: CDD, mise à disposition, détachement, contrat d’engagement éducatif ou autres.obligation de logement pendant le séjour de cohésion Participation à une formation dédiée avant le séjour | | | |
| Description de la structure : | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ; * un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ; * une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  1. Après une première année 2019 qui a permis une préfiguration réussie dans 13 départements, le projet a été étendu en 2020 à tous les départements, y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer, et comprend :  * Un séjour de cohésion * une phase de mission d’intérêt général pour les jeunes qui auront bénéficié de la phase de cohésion. Elle se déroulera au cours de l’année qui suivra, dans les départements de résidence des volontaires.   Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.  Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.  Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est **appuyé dans ses missions**par 2 adjoints (en fonction des effectifs):   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** composée (en fonction des effectifs) de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **infirmier** qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.   **Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l’encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.  Les compagnies d’une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d’une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. | | | |
| effectifs de la structure selon effectif de jeunes accueillis :  * **182 jeunes < X** : 1 chef de centre + 2 adjoints + 3 cadres spécialisés + 5 cadres de compagnie (dont 2 de réserve) + 15 tuteurs (dont 2 de réserve) * **154 < X < 182** : 1 chef de centre + 1 adjoint + 3 cadres spécialisés + 5 cadres de compagnie (dont 2 de réserve) + 13 tuteurs (dont 2 de réserve) * **112 < X < 154** : 1 chef de centre + 1 adjoint + 2 cadres spécialisés + 3 cadres de compagnie (dont 1 de réserve) + 9 tuteurs (dont 1 de réserve) | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) : | | | |
| Jeune adulte placé sous l’autorité directe du capitaine de compagnie, le tuteur de maisonnée exerce une fonction éducative essentielle auprès des jeunes de sa maisonnée dans une relation de proximité quotidienne et permanente.  Il est à la fois **un animateur, un formateur et un témoin**. Il contribue à faire du séjour de cohésion des jeunes volontaires de sa maisonnée une aventure qui les fasse grandir, qui les amène, pas à pas, à désirer s’engager, et qui donne durablement du sens à leur vie (responsabilité et dépassement de soi).  Il est soucieux de la sécurité des jeunes de sa maisonnée. Il est exigeant, bienveillant, vigilant, attentif et attentionné.  **Il assume sa part d’autorité comme une posture de service et d’accompagnement**. A ce titre, il est en première ligne, au contact, et il partage les conditions de vie des volontaires. Il tire sa légitimité de son engagement personnel, au service du projet éducatif SNU et de sa position comme premier maillon de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. Il assume ce rôle essentiel de mentor en gardant une juste distance et grâce à beaucoup de proximité et d’écoute. L’effectif à taille humaine de la maisonnée offre au tuteur l’opportunité d’établir une relation de personne à personne par un contact individualisé avec chaque volontaire.  Cheville ouvrière et acteur plénier du projet pédagogique du centre de cohésion, le tuteur aide chaque volontaire à croître en humanité, pour gagner en autonomie personnelle et intégrer la notion d’interdépendance, ciment de la vie en société. Il exerce une présence **rassurante** par sa capacité d’**écoute**, la **rectitude** de son comportement et de son engagement, sa **disponibilité** à partager ses connaissances, et son **enthousiasme**. Auprès de lui, **les plus jeunes sont stimulés à découvrir leurs talents**, à s’entraider eux-mêmes, à obéir d’amitié, à oser faire face aux inévitables difficultés, à **s’accepter différents**. Une meilleure connaissance et estime de soi les ouvre à mieux découvrir et respecter l’autre dans ses différences. De cette appréciation ajustée, chaque volontaire apprend à construire sa personnalité, à résister aux injonctions contradictoires de l’autonomie individuelle et à désirer toujours plus mettre ses talents au service des autres et à mériter leur confiance.  Il sait tirer profit de toutes les activités du centre pour éduquer les jeunes volontaires de sa maisonnée aux **valeurs de la démocratie**: il leur enseigne les notions de droits et de devoirs civiques ainsi que les responsabilités associées à l’accession à l’âge de la majorité. Les activités physiques et sportives, en équipe, sont un lieu d’entraide, d’accueil des différences, d’unité, de cohésion et de joie partagée.  Par le biais du **civisme**, des responsabilités acceptées et des services rendus à la collectivité, il leur apprend la maîtrise de soi et le respect des autres. Les jeunes volontaires font l’expérience concrète de leur capacité, ensemble, à changer, à devenir eux-mêmes les hommes et les femmes sur lesquels d’autres pourront s’appuyer à leur tour.  Enfin, il favorise une compréhension active, positive et éducative du **règlement intérieur**. Il relaie fidèlement les messages des cadres de sa compagnie et il tire profit des multiples tâches et services de la vie quotidienne pour introduire à l’intelligence de la règle.  Cette mission d’éducation des tuteurs s’exerce dans 5 domaines de la vie de la maisonnée :   1. Accueil et accompagnement des volontaires  * Préparer l’accueil des volontaires au sein de la maisonnée (hébergement, loisirs, hygiène, vie en compagnie et dans le centre, etc.) * Accompagner les volontaires de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, activités sportives, formations, tests divers, diverses activités et visites à l’extérieur, etc. * Veiller à l’assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée  1. Organisation et discipline de la vie courante  * Faire connaître, comprendre et respecter le règlement intérieur du centre * Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements  1. Organisation de la vie démocratique et citoyenne  * Créer des temps d’échanges démocratiques * Contribuer à l’organisation, la pleine participation de tous et au bon déroulement des tâches d’intérêt général * S’assurer de la réalité de l’inclusivité et du brassage social dans la maisonnée et dans les activités  1. Création de cohésion et d’esprit de maisonnée  * Créer une cohésion de groupe, en cohérence avec les autres maisonnées de la compagnie, mobiliser les énergies grâce à une saine émulation collective et faire partager un sentiment d’appartenance à la compagnie * Assurer les conditions d’une participation inclusive au profit de tous les volontaires à besoins particuliers et porteurs de handicap.  1. Garantie de la sécurité physique et morale des volontaires  * Faire connaître et respecter strictement les mesures de sécurité * Prévenir, détecter, identifier les risques et les situations problématiques, rendre compte et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie * Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)   Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur. | | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | |
| **CONNAISSANCES**   * Expérience dans le domaine de l’encadrement dans les armées, l’éducation ou l’animation de mouvements pour la jeunesse * BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, …) * Psychologie de l’adolescent * Identification des risques psycho-sociaux * Sécurité physique et morale des mineurs | | | |
| **COMPETENCES**   * Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion * Conduire une médiation en situation de crise * Capacité d’écoute et réactivité * Exemplarité, probité, intégrité et rigueur du comportement * Expérience dans l’accueil et l’accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers * prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) | | | |
| Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) | | | |
| Personne à qui adresser les candidatures (mail) :  [loic.roucou@ac-reims.fr](mailto:loic.roucou@ac-reims.fr)  [sg08@ac-reims.fr](mailto:sg08@ac-reims.fr)  Autre personne à contacter (mail) :  [kadir.maizi@ac-reims.fr](mailto:kadir.maizi@ac-reims.fr) (chef du services SDJES)  [stephany.baudrillard@ac-reims.fr](mailto:stephany.baudrillard@ac-reims.fr) | | | |